



Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC162212DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSB/16/10/LP1

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC - UMR7104), au titre de la campagne 2016 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

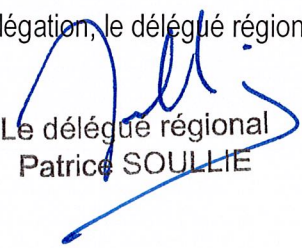
- Madame Doris PFLUMIO - Représentante RH,
- Monsieur Bruno KLAHOLZ - Représentant du laboratoire,
- Monsieur Mathieu ERHARDT - Membre expert,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Madame Doris PFLUMIO.

Fait à Strasbourg, le 6 septembre 2016

Par délégation, le délégué régional,


Le délégué régional
Patrice SOULLIE